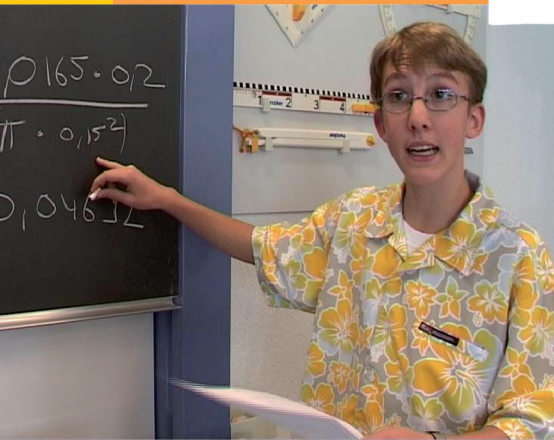


Rapport annuel 2007



« ...l'école ordinaire pour tous? »



 a capella
Fondation

Conseil de Fondation

Yves Pillonel, Genève, président

Benoît Markwalder, Lausanne, vice-président

Chantal Bordier, Anières

Henri Delafontaine, Jongny

Patrice Iseli, Echallens

Jean-Luc Nicoulin, Epalinges

2

Equipe professionnelle d'A Capella

(total des postes : 1,55 équivalent plein temps, soit + 0,39 par rapport à 2006)

Anne-Catherine Dubois,
co-responsable du Service d'aide à l'intégration (SAI)

Line Membrez
co-responsable du Service d'aide à l'intégration (SAI)

Monique Masur, responsable de la Centrale des codeuses
et codeurs-interprètes en LPC (CCI)

Marianne Meyer Genilloud, responsable des
Plates-formes cantonales d'intégration oraliste (dès le 1er avril 2007)

Doris Agazzi, secrétaire générale et responsable de la
Centrale de facturation des C-I (CFCI)

Billet du président

« Comment réussir l'intégration scolaire et sociale des élèves sourds ? »

Titre de la table ronde organisée par la
Fondation A Capella en novembre 2007
dans le cadre des Plates-formes cantonales
d'intégration oraliste.

Sans donner de recette toute faite, la
conclusion de cette table ronde illustre
l'ensemble d'une intervention concertée,
centrée sur l'enfant et le jeune sourd,
pour obtenir les bases d'une intégration
solide et réussie.

Nous avons œuvré en 2007 aux côtés
d'enfants et de jeunes sourds, ainsi que
de leurs parents, comme nous le faisons
depuis de nombreuses années. Notre
principal objectif est d'aider les jeunes
élèves, étudiants et apprentis sourds
dans l'acquisition de compétences solides
et complètes pour leur donner un
maximum de chance et d'autonomie
dans leur vie actuelle et future.

Malheureusement sans apports financiers
adéquats, aucun de nos buts ne
pourrait être atteint. Un don de la Loterie
Romande, accordé pour 3 ans en 2006,
nous a permis de poursuivre la consolidation
de la gestion de nos activités. Des donateurs
privés qui nous soutiennent année après
année, ou des dons occasionnels reçus
d'organisations privées sensibles à nos
objectifs, nous permettent d'accomplir
quelquefois de petits miracles.

La reconduction du sous-contrat de
prestations conclu avec la Fondation Forom
Ecoute pour les trois prochaines années,
nous permet de consolider aujourd'hui
déjà le soutien financier accordé à nos
activités par l'OFAS.

Merci de tout cœur pour votre confiance
et votre soutien généreux, porté au bénéfice
direct des jeunes sourds en intégration.
Un grand merci en leur nom.

Yves Pillonel
Président du Conseil de Fondation

3

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Anne-Catherine Dubois et Line Membrez, les deux co-responsables du SAI interviennent à la demande des parents ou de jeunes sourds adultes pour assurer un suivi personnalisé des différents projets d'intégration. Elles veillent à ce que les situations évoluent le plus harmonieusement possible et dans ce cadre, elles sont en contact avec les enseignants et les autres intervenants.

Elles définissent les besoins en codage-interprétation en LPC pour chaque situation. Il s'agit de garder un juste équilibre entre un accès optimal à l'information en classe - le jeune sourd doit acquérir des connaissances identiques à celles des autres élèves - et une autonomie facilitant son intégration sociale et professionnelle future.



Depuis l'entrée en scolarité et au-delà de la 1ère formation professionnelle

Le champ d'intervention du SAI est vaste. En 2007, l'éventail a été particulièrement étendu.

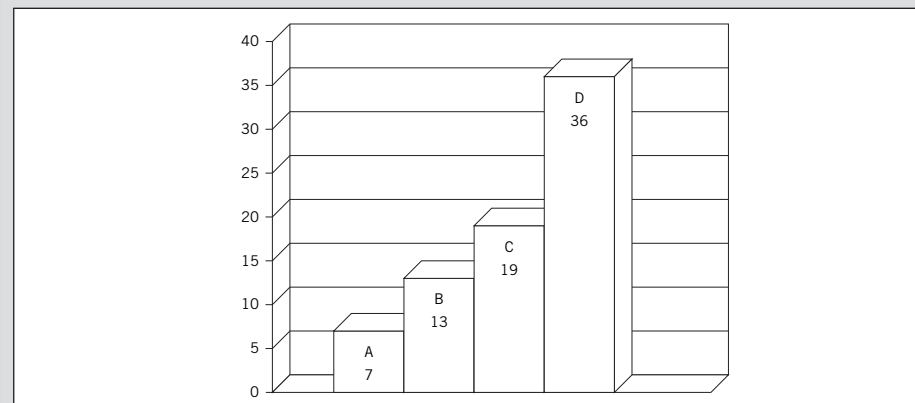
Plusieurs projets d'intégration concernant des jeunes élèves sourds au début de l'école enfantine ou de la 1ère primaire ont été mis en place.

Une intensification du suivi des jeunes adultes en formation professionnelle ou sur le point d'entrer dans la vie active a nécessité l'augmentation du poste d'un tiers pour atteindre 50%.



« Le bénéficiaire est au centre de nos activités »

Anne-Catherine Dubois et Line Membrez, co-responsables du SAI



73 % des 75 bénéficiaires sont suivis en secondaire, en formation professionnelle initiale ou en accompagnement professionnel.

A: jusqu'en 2^{ème} primaire
B: de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire
C: niveau secondaire (dès la 7^{ème})
D: études supérieures, formation professionnelle initiale ou accompagnement professionnel.

Depuis plus de 16 ans au service de l'intégration de jeunes sourds

Le SAI est le centre des activités de la Fondation A Capella, l'axe autour duquel les différentes interventions s'articulent.

Les interventions du SAI se sont développées à partir de réseaux locaux dans toute la Suisse romande.

Parents et LPC: une particularité romande

En octobre, Anne-Catherine Dubois et Line Membrez sont intervenues lors du Congrès de l'Association des parents (ASPEDA), organisé à Leysin (voir page 10).

Anne-Catherine Dubois a participé en tant que professionnelle à la table ronde « Ecole ordinaire pour tous? », organisée par la Fondation A Capella en novembre (voir page 9).

« Les missions de codage-interprétation en LPC deviennent plus complexes et exigeantes »

Monique Masur, responsable de la CCI

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La CCI intervient à la demande des bénéficiaires ou de leurs parents. Pour le nombre d'heures hebdomadaires à octroyer, la responsable de la CCI s'appuie sur la décision de l'AI ou, dans l'attente de celle-ci, sur la recommandation du SAI (Service d'aide à l'intégration).

Interventions de plus en plus complexes

Au début de l'année scolaire, la responsable de la CCI répartit les missions d'intervention en LPC.

6 Souvent ce sont plusieurs codeuses et codeurs-interprètes en LPC qui interviennent pour un même bénéficiaire à des moments différents de la semaine.

L'augmentation en âge des jeunes sourds suivis et l'avancement de leur niveau de formation rend ces interventions plus complexes. Cela peut concerner des réunions professionnelles bilingues ou la formation continue de jeunes adultes sourds. Plusieurs bénéficiaires se trouvent actuellement en période d'orientation professionnelle. Les changements de prise en charge ont été fréquents durant l'année lors de stages ou de réorientations. Les bénéficiaires qui suivent des Ecoles supérieures doivent s'adapter aux fréquents changements d'horaires, ce qui bouleverse également les missions

de la CCI. Le poste de la responsable de la CCI a été adapté en conséquence au début 2007 et représente actuellement 15%.

Nouveauté dès 2007 :

les missions privées et associatives

Pour répondre aux divers besoins de la vie privée des bénéficiaires plus âgés, la CCI a ajouté une nouvelle offre à ses services. Toute personne sourde peut dorénavant faire appel à une C-I pour une activité privée pour laquelle aucun autre financement n'est disponible (cours de sauveteur, cérémonie de mariage, conférence, séance de comité, etc.). Cette offre est appelée à se développer encore.

Le même service est proposé aux associations (conférences, formation continue, congrès, etc.).

La CCI organise parallèlement des missions ponctuelles, payées par des tiers (ORP, médecin, tribunal, etc.).

CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La fondation A Capella gère la CFCI depuis 2005 sur mandat de l'ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC). Le financement de cette centralisation est assuré par les codeuses et codeurs-interprètes en LPC (C-I) au pro rata de leurs honoraires d'indépendants. Une convention tarifaire, conclue en 2006 avec l'OFAS est le cadre légal de cette simplification qui continue à satisfaire autant les C-I que les partenaires financiers.

Mode de financement

89% du montant des interventions sont facturés à l'AI. Le solde est pris en charge par les Cantons et un Fonds d'entraide spécifique d'A Capella.

Besoin important en fonds de roulement pour payer les prestations

En début de l'année scolaire, moins de 50% des situations disposent d'une décision formelle de l'AI. Souvent plusieurs mois passent avant de pouvoir facturer ces prestations indispensables aux bénéficiaires et recommandées par le SAI.

La CCI démarre les missions d'intervention dès la première semaine de la rentrée scolaire. Le Fonds spécifique de la Fondation A Capella avance les honoraires correspondants aux périodes effectuées de codage-interprétation en LPC.

7 Au 31.12.2007, un total cumulé de CHF 168'246.- a été avancé par le Fonds d'entraide. Sans un fonds de roulement de cette importance, le début des interventions aurait dû être différé.

Chiffres 2007 :

- Total périodes: 19'257 dont 81% sont codées en tarif C et D (niveau secondaire obligatoire et post-obligatoire).
- Total C-I impliqués pour 75 bénéficiaires: 44 C-I, dont 6 auxiliaires.
- Total prestations: CHF 1'544'954.-

Plates-formes cantonales d'intégration oraliste

Favoriser un échange direct entre professionnels accompagnant un élève, apprenti ou étudiant sourd intégré de manière oraliste. C'est l'objectif des séances de réseaux qui permettent de faire le point 2-3 fois par année pour la plupart des situations d'intégration. Toutefois, il n'y a pas ou très peu de liens organisés entre les différentes intégrations: chaque professionnel se débrouille au mieux dans sa propre situation.

Le projet des Plates-formes cantonales d'intégration oraliste a comme objectif de mettre en présence ces intégrations entre elles, de mettre en lien de nombreuses personnes, en allant au-delà de la seule situation qui les relie en direct.

La particularité du projet

Les réseaux personnels des jeunes sourds sont le point de départ des plates-formes. Ils permettent de répertorier les personnes ressources qui participent au succès de leur intégration. Ils constituent un réseau ouvert, au-delà des spécialistes surdité connus et déjà identifiés.

Deux certitudes au départ:

- la concertation entre les intervenants dans une même situation d'intégration optimise le résultat global;

- chaque situation d'intégration est unique, mais une mise en commun des expériences issues de plusieurs situations enrichit les pratiques mutuelles.

Première visibilité du projet

Ce projet a été lancé en 2006 par la Fondation A Capella grâce à un soutien financier du BFEH à Berne (Bureau fédéral d'égalité des handicapés) et de la Fondation BCV à Lausanne. Depuis avril 2007, il a pris ses premiers contours visibles après l'engagement d'une cheffe de projet à 20%, Marianne Meyer Genilloud.

Lien Intranet entre les intervenants

Les personnes ressources identifiées ont été sollicitées afin qu'elles s'associent au réseau des plates-formes. Leurs coordonnées ont été ajoutées à une liste Intranet des professionnels et des familles ainsi identifiés. Cette liste est accessible par un mot de passe transmis à l'ensemble des personnes ainsi répertoriées.

Une première animation

Une table ronde a été organisée en novembre, afin de permettre des échanges entre des professionnels œuvrant dans le domaine de l'intégration et un public concerné (voir page 9).

« Ces échanges sont utiles pour éviter de réinventer la roue dans chaque situation d'intégration »

Marianne Meyer Genilloud, cheffe de projet des plates-formes

Ecole ordinaire pour tous ?

Comment réussir l'intégration scolaire et sociale des élèves sourds ?

Le 27 novembre 2007, six spécialistes (directeur d'école, logopédiste, chefs d'Offices, médecin ORL, responsable SAI), ainsi qu'une maman d'un jeune sourd intégré ont été réunis à Lausanne pour une soirée d'échanges. Cette table ronde a été animée par Roselyne Fayard, journaliste à la Radio suisse romande.

Un débat riche et complet

La tendance actuelle d'intégrer les élèves à besoins spécifiques a été confirmée. Un ensemble de mesures au bénéfice d'élèves sourds intégrés a été débattu :

- mettre le jeune sourd intégré au centre des interventions;
- utiliser l'ensemble des moyens et outils adéquats à disposition;
- stimuler la collaboration proactive entre les différents intervenants.

La retranscription des interventions de cette soirée est disponible sur : www.a-capella.ch

Il a également été relevé que l'état d'esprit dans lequel l'intégration est mise en place et suivie, joue un grand rôle dans la réussite du projet. Le rôle actif des parents d'un côté et une direction d'école et des enseignants ouverts à des mesures individualisées de l'autre, sont également des aspects positifs à retenir.

Les moyens financiers manquant dans certaines situations ont été soulevés et déplorés. Il appartiendra à l'ensemble des acteurs d'intervenir en faveur d'un potentiel accru dans ce sens.



Des professionnels à l'écoute du public

Communication

échos des médias et congrès

« *Le LPC, une technique qui donne la parole aux sourds* »

Marie Gilliard, dans « Bulletin de l'ASPEDA » 3 / 2007

« *L'intégration : un plus pour les enfants* »

Philippe Nendaz, chef de l'enseignement spécialisé vaudois
dans « Migros-Magazine » le 12.11.2007

« *Avec son livre « Le son et l'enfant sourd* »,

Yves Masur publie un témoignage plein d'humanité »

Article dans « 24 Heures » du 19.11.2007

« *Les sourds ne sont pas muets* »

Michaël Steiner, jeune sourd valaisan dans
« Le Nouvelliste » du 17.11.2007

Toutes ces publications peuvent être
consultées sur : www.a-capella.ch

10 Parents et Langage parlé complété : une particularité romande

Anne-Catherine Dubois et Line Membrez du SAI ont présenté l'histoire du LPC lors du Congrès de l'Association des parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA), organisé à Leysin en octobre 2007. Elles ont rappelé l'investissement des parents romands, qui depuis plus de 25 ans, font confiance au LPC dans la communication orale avec leurs enfants sourds.

Elles ont rappelé que le LPC n'est rien sans l'apport de parents, de professionnels enthousiastes et d'un réseau solide. C'est un outil qui permet au jeune sourd d'acquérir des connaissances de la même manière que le font ses camarades entendants. Cela lui permet d'être respecté avec ses besoins liés à la surdité.



Cette présentation est disponible sur : www.a-capella.ch

« Und sie sprechen doch »

Le film « ...et pourtant ils parlent », réalisé par la Fondation A Capella en 2006 a été sous-titré en allemand pour ce Congrès. Un atelier de présentation en allemand « Ergänzte Lautsprache » ou E.L.S. a complété l'exposé sur le LPC. Cette présentation a suscité un grand intérêt parmi les parents alémaniques.

« Une communication élargie rend nos actions et résultats visibles »

Henri Delafontaine, membre du conseil de Fondation

Réseaux surdité en Suisse romande

L'ALPC (Association suisse pour le langage parlé complété) est le partenaire privilégié de la Fondation A Capella.

A Capella gère les activités professionnelles en lien avec l'intégration oraliste de jeunes sourds en Suisse romande à l'aide du LPC.

L'ALPC gère les activités associatives pour tous les âges et organise des cours et stages d'apprentissage du LPC.

L'équipe de la Fondation A Capella est également en contact avec le réseau surdité de Suisse romande.

ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

ASPEDA (Association des parents d'enfants déficients auditifs)

Forum Ecoute (Fondation romande des malentendants)

FSS (Fédération suisse des sourds)

GRPS (Groupement romand des professionnels en surdité)

Pro Infirmis de plusieurs cantons romands

SONOS (Suisse allemande)

ECES (Ecole cantonale des enfants sourds) à Lausanne

Institut St Joseph à Fribourg « Le Guintzet »

Les services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons

HEP surdité Vaud

Centre suisse de pédagogie spécialisée

CoRom Handicap

Centres d'implant de Genève et de Berne

Relation avec l'OFAS

(Office fédéral des assurances sociales)

La Fondation A Capella est soutenue par l'OFAS dans le cadre de l'art 74 de la LAI. C'est la Fondation Forum Ecoute qui est association faîtière pour ce soutien financier.

Cette enveloppe budgétaire a pu être renégociée avec succès pour les années 2007 à 2009. Une augmentation était en effet indispensable pour la survie financière de la Fondation A Capella et des activités de l'ALPC qui sont co-financées dans ce cadre.

12 Toutefois, il apparaît clairement que l'augmentation du volume des activités d'A Capella nécessitera un nouveau réajustement pour la période 2010 à 2012.

Convention tarifaire pour les codeuses et codeurs-interprètes en LPC

En 2006, la Fondation A Capella a conclu une convention tarifaire avec le service de l'OFAS qui finance les prestations liées aux moyens auxiliaires.

Cette convention est la base juridique du remboursement des prestations des C-I en LPC. Comme il s'agit de mesures individuelles, ces activités ne sont pas touchées par la RPT (Péréquation financière entre la Confédération et les cantons, en vigueur depuis le 1er janvier 2008).

Un grand merci aux personnes et services impliqués dans ces contrats et conventions:

- OFAS Service de l'art 74
- OFAS Service des moyens auxiliaires
- Fondation Forum Ecoute



« Nous sommes heureux de partager notre passion d'agir avec nos généreux donateurs »

Doris Agazzi, secrétaire générale

Recherche de fonds ponctuelle et donateurs fidèles

Le soutien financier des donateurs privés reste un des piliers indispensables à la pérennité des activités de la Fondation A Capella.

Sont ici remerciés chaleureusement les partenaires financiers 2007 :

La Loterie Romande, conférence romande des directeurs cantonaux
La Fondation Wiggert, Küsnacht
Aurelia Finances associés, Genève
Pictet et Cie, Genève
La Fondation Marguerite, Morges
La Fondation Baur-Duret, Genève
La Fondation Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise
Zonta Club International, Bienne
Apco, Vevey

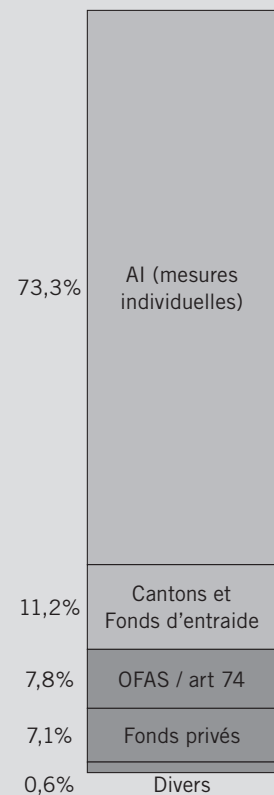
Ainsi que les familles Privat et Curchod.

Un fonds spécifique, le Fonds d'intégration, constitué en 2002 grâce à un généreux don de la Fondation Wilsdorf à Genève, a permis de financer une partie des activités d'intégration en 2007.

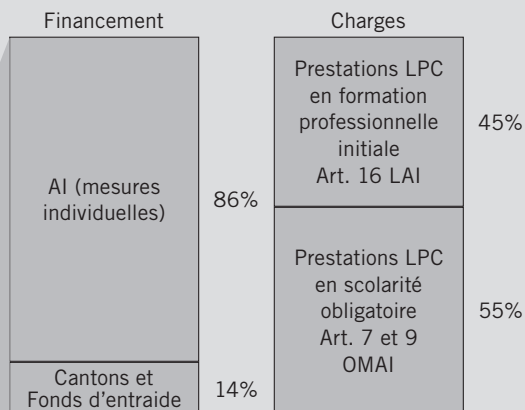
Ce Fonds sera épuisé à fin 2008 et de nouveaux moyens devront être trouvés dès 2009 pour assurer la pérennité des activités au service de l'intégration de jeunes sourds romands.

Comptes 2007

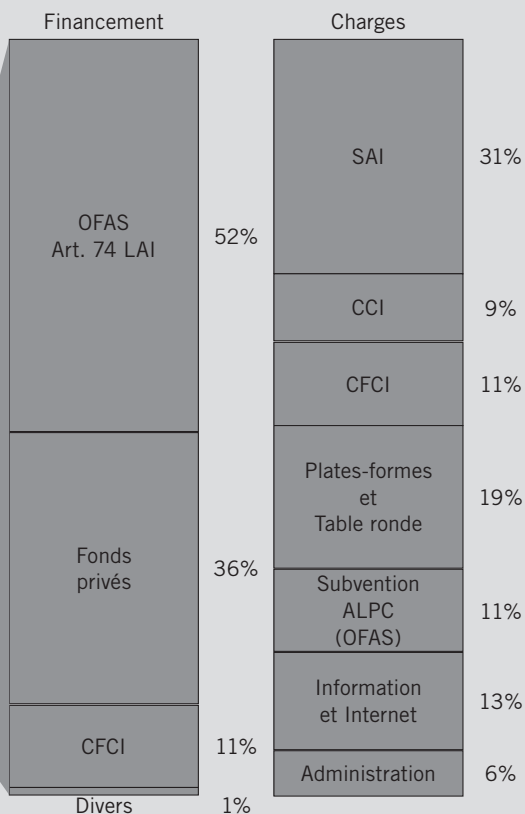
Financement global : CHF 1'816'187.-



Prestations de codage-
interprétation en LPC : CHF 1'544'954.-



Autres prestations : CHF 271'233.-



« Mon objectif : devenir ingénieur en électricité »

Michaël Steiner, 18 ans, sourd de naissance

Perspectives 2008

La Fondation A Capella va développer certains domaines en 2008 :

Jeunes sourds et formation professionnelle initiale

Afin de répondre de manière qualitative aux demandes des jeunes sourds au début de leur formation ou activité professionnelle, le temps de travail du SAI a été augmenté en 2007 et continuera à croître encore. Le début de la formation initiale et de la vie professionnelle est une étape cruciale dans la trajectoire des jeunes sourds, c'est le moment de soutenir leur cheminement vers l'indépendance et l'intégration sociale.

Plates-formes cantonales d'intégration

Ce projet gagnera en visibilité par la rédaction de « news » périodiques qui relaieront par courriel des informations utiles aux intervenants concernés. Afin d'être présentes sur l'ensemble de la Suisse romande, les plates-formes s'étendront également aux cantons de Fribourg, Berne, Jura et Neuchâtel.

Cours LPC pour les camarades de classe

Afin de renforcer l'intégration sociale des jeunes sourds en scolarité ordinaire, une initiation au LPC sera systématiquement proposée à leurs camarades de classe dès la rentrée d'août.

Suivi précoce avec LPC

Les spécialistes du LPC en France et en Belgique proposent aux parents un suivi LPC de leur très jeune enfant. Ceci dès le diagnostic précoce de la surdité, c'est-à-dire durant la première année et avant la pose d'un éventuel implant. Une conférence sera proposée sur ce thème en automne.

Consolidation financière

La situation financière actuelle de la Fondation A Capella est consolidée. Toutefois, de nouvelles voies de financement doivent être explorées et acquises pour 2009.

Plusieurs contacts seront approfondis dans ce sens en 2008.

« Il faut être ambitieux pour les enfants sourds. »

Chantal Descourtieux, directrice du service COD.ALI à Paris

Adresses utiles

Fondation A Capella, La Grange, 1410 St-Cierges
Tél. 021 905 68 61 Fax 021 905 68 62
Courriel : info@a-capella.ch

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Anne-Catherine Dubois, Lausanne, tél. 079 642 75 37
Courriel : anne-catherine.dubois@a-capella.ch
Line Membrez, La Tour-de-Peilz, tél. 079 221 26 33
Courriel : line.membrez@a-capella.ch

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes LPC)

Monique Masur, Jongny, tél. 021 922 84 91 Fax 021 922 84 93
Courriel : monique.masur@a-capella.ch

CFCI (Centrale de facturation des C-I)

Doris Agazzi, St-Cierges, tél. 021 905 68 61 Fax 021 905 68 62
Courriel : doris.agazzi@a-capella.ch

PFIO (Plates-formes cantonales d'intégration oraliste)

Marianne Meyer Genilloud, Pensier, tél. 076 348 62 49
Courriel : marianne.meyer@a-capella.ch

Site Internet : www.a-capella.ch

Coordonnées bancaires

UBS Genève : ccp 80-2-2
Compte d'A Capella : 240 373.108.00X

Impressum : Fondation A Capella Responsable du rapport : Doris Agazzi
Graphisme : Thomas Betschart, Genève Impression : AFIRO, Lausanne
Photos © : Dany Schaer, Odile Meylan et Léonie Kaiser